



# Assurance chiens et chats

## **Contenu de l'offre :**

### **Objet :**

Les chiens et chats tatoués et vaccinés de plus de 3 mois et de moins de 8 ans à la souscription du contrat. Les animaux de plus de 8 ans en cours de contrat restent garantis, mais les remboursements ainsi que les plafonds de garantie sont réduits de moitié en cas de sinistre.

### **Les garanties :**

Les frais de soins consécutifs à un accident ou une intervention chirurgicale causée par une maladie (honoraires du vétérinaire, les radios, les analyses, l'intervention chirurgicale, les soins, les médicaments prescrits par le vétérinaire)  
Il y a un délai de carence de 6 mois de souscription au contrat pour l'intervention chirurgicale.